

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19164

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer au relèvement de l'âge légal de départ à 64 ans. Selon le gouvernement, travailler plus longtemps serait un mal nécessaire pour « sauver » un régime par répartition menacé par la faillite. En réalité les dépenses de retraites sont contrôlées : de 13,8% du PIB en 2021 elles vont dépasser 14% jusqu'à début 2030 avant de refluer progressivement, à 13,7% d'ici 2070. Le Conseil d'orientation des retraites juge même que les résultats de ses calculs ne « valident pas le bien-fondé des discours qui mettent avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses ». Notre système de retraites n'est donc menacé, ni à court, ni à moyen, ni à long terme. D'autant plus que cette réforme n'aura des effets que très limités : à peine 3 milliards d'euros d'économies à horizon 2030. C'est moins que ce dont nous prive chaque année la suppression de l'ISF voulue par Emmanuel Macron.

Pour des économies de bout de chandelle, le gouvernement entend donc pénaliser la grande masse des Français. Le recul de l'âge de départ à la retraite est injustifié. Il aura toutefois des effets directs sur la santé et la vie des travailleurs. Reculer l'âge de départ à 64 ans ce sont 4 000 morts de plus par an avant la retraite, l'aggravation des problèmes de santé de dizaines de milliers de travailleurs et l'augmentation des inégalités. Le recul de l'âge de départ à la retraite pénalise particulièrement les travailleurs les plus exposés aux métiers les plus difficiles, les travailleurs les plus pauvres et les femmes, qui subissent de plein fouet les effets des carrières hachées. Le recul de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans en 2010 a déjà produit des effets néfastes. Hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat et 20% des employés et des salariés agricoles en incapacité dès leur première année de retraite.